



HAL
open science

CIAMS - Complexité, innovation dans les activités motrices et sportives

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CIAMS - Complexité, innovation dans les activités motrices et sportives. 2009, Université Paris-Sud. hceres-02032684

HAL Id: hceres-02032684

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02032684v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport d'évaluation

Unité de recherche :

« Complexité, Innovations,
Activités Motrices et Sportives »

De l'Université Paris 11



Mars 2009



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport d'évaluation

Unité de recherche

« Complexité, Innovations,
Activités Motrices et Sportives »
de l'Université Paris 11



Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Mars 2009



Rapport d'évaluation

L'Unité de recherche :

Nom de l'unité : CIAMS

Label demandé : EA

N° si renouvellement :

Nom du directeur : Manh-Cuong DO

Université ou école principale :

Université Paris 11

Autres établissements et organismes de rattachement :

Date(s) de la visite :

14 novembre 2008



Membres du comité d'évaluation

Président :

Reinoud BOOTSMA, Université d'Aix-Marseille 2

Experts :

Yannick BLANDIN, Université de Poitiers

Dominique BODIN, Université de Rennes 2

Marie-Françoise LACASSAGNE, Université de Bourgogne

Expert(s) représentant des comités d'évaluation des personnels (CNU, CoCNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD.....) :

Alain VARRAY, CNU

Observateurs

Délégué scientifique de l'AERES :

François CURY

Représentant de l'université ou école, établissement principal :

Guy COUARAZE, Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Université Paris 11

Représentant(s) des organismes tutelles de l'unité : /



Rapport d'évaluation

1 • Présentation succincte de l'unité

Le projet du CIAMS regroupe 26 EC (dont 10 HDR) de l'Université Paris-Sud 11, 5 EC (dont 3 HDR) d'autres universités (Orléans, Paris 6, Strasbourg 2, IUFM Paris, IUFM Versailles), 2 C de l'INSEP, 1 C (HDR) du Ministère Jeunesse et Sport, et 4 enseignants (2 PRCE, 2 PRAG) rattachés à l'Université Paris-Sud 11, pour un total de 38 membres statutaires (dont 13 HDR). Sur cet ensemble, 6 personnes bénéficient d'une PEDR. Le soutien technique et administratif de l'unité est limité à un seul personnel (ADT).

A la date de la visite, le décompte des doctorants atteignait 52, dont 6 sont encadrés par des EC non HDR en co-direction avec des HDR externes à l'unité. Le nombre de doctorants par HDR varie entre 0 (pour 3 HDR) et 5 ou plus (pour 4 HDR). 21 doctorants bénéficient d'une allocation de recherche, 3 d'une CIFRE et 4 d'autres sources de financement, dont 2 étrangères. 9 sont salariés dont 3 enseignants du second degré. 4 Doctorants en fin de parcours sont ATER. Une dizaine de doctorants ne bénéficient d'aucun financement.

Au total, 20 thèses ont été soutenues depuis 2004. Dans le détail des équipes constituantes on trouve :

CMP : 5 thèses, d'une durée moyenne de 41 mois ; PPP : 8 thèses, d'une durée moyenne de 52 mois, avec une seule thèse en 3 ans ; SPOTS : 7 thèses dont la durée moyenne ne peut pas être déterminée. Il n'y a pas d'informations sur le taux d'abandon.

Sur les 38 EC/C de l'unité, on dénombre 28 publiants sur la période considérée.

2 • Déroulement de l'évaluation

Après un échange à huis clos avec le Vice Président du Conseil d'Administration de l'Université Paris 11, le comité a rencontré les membres de l'unité. La présentation de l'activité, impliquant de nombreux collègues, a été suivie d'une rencontre avec les doctorants. Un seul enseignant-chercheur a ensuite répondu favorablement à l'invitation du comité adressée aux membres extérieurs à l'Université Paris 11. L'objet de la discussion a porté sur les motivations de la demande de rattachement. La visite s'est conclue par une visite des lieux de travail et d'expérimentation suivie d'un dernier échange avec le porteur du projet.

3 • Analyse globale de l'unité, de son évolution et de son positionnement local, régional et européen

Le projet du « Centre d'Innovation en Activités Motrices et Sportives » (CIAMS), proposé dans le cadre du plan quadriennal 2010-2013, résulte de la fusion de trois UR indépendantes (EA 4042 « Contrôle Moteur et Perception », JE 2494 « Psychologie des Pratiques Sportives » et JE 2496 « Sports, Politiques et Transformations Sociales »), créées en 2006 suite à l'éclatement de EA 1609 « Centre de Recherches en Sciences du Sport ».



Organisé autour de trois équipes (CMP, RIME et SPOTS), le CIAMS maintient la logique de structuration antérieure (fondée sur le regroupement disciplinaire). Même si on doit noter que l'équipe RIME résulte d'un rapprochement entre l'ancienne JE PPP et une partie de l'ancienne EA CMP, l'organisation interne de cette équipe renvoie néanmoins à la même logique. Conscient du risque de cloisonnement engendré par cette forme de structuration, le CIAMS propose trois projets transversaux afin d'inciter les équipes aux travaux pluridisciplinaires.

Globalement positif, le bilan de la production scientifique et des activités contractuelles des équipes dans leur ensemble fait apparaître des divergences importantes. On peut facilement identifier des groupes d'EC d'un bon niveau scientifique avec un rayonnement indiscutable. Toutefois, le niveau est trop hétérogène et le nombre important d'EC non publiants pénalise l'ensemble du dossier.

La restructuration proposée au sein d'une UR unique doit non seulement servir à réunir une masse critique d'EC, mais également permettre l'émergence de thématiques et d'axes de recherche communs. N'étant pas suffisamment ancrés dans les problématiques de chaque équipe, les projets transversaux n'ont actuellement qu'une lisibilité moyenne. L'émergence d'un vrai projet pluridisciplinaire, allant au-delà de la juxtaposition de trois équipes, nécessitera sans doute une articulation plus précise et plus forte autour d'objets véritablement transversaux.

Pour que leur participation aux travaux de l'UR soit utile et productive, l'intégration au sein de l'unité de membres extérieurs à l'université de rattachement doit être limitée aux EC et C publiants qui apportent des compétences renforçant les thématiques existantes.

L'unité compte actuellement plus de 50 doctorants avec une répartition inégale sur les 13 HDR. Le recrutement et l'encadrement des doctorants doit faire l'objet d'une politique scientifique commune. On note un nombre important de doctorants financés par une allocation de recherche (4-5 par an depuis plusieurs années). L'unité doit néanmoins veiller au financement de tous ses doctorants, en augmentant les financements par d'autres sources existantes.

Le projet d'un pôle R&D, en contact permanent avec le tissu socioéconomique, est intéressant. Pour que ce pôle puisse vivre, il doit être doté d'une organisation claire et de moyens véritables. L'évaluation des activités réelles du pôle à mi-parcours permettra à la gouvernance d'affiner sa politique dans ce domaine.

4 • Analyse équipe par équipe et par projet

L'équipe CMP est dynamique, structurée autour d'un projet clair que ce soit en termes de programme de recherche ou de stratégie de publication. Les recherches portent sur les processus sous-tendant la production, la régulation et l'apprentissage des comportements perceptivo-moteurs. Organisée autour de plusieurs MCF prometteurs et reconnus (membre IUF, délégations CNRS, ...), l'activité scientifique est généralement soutenue et attestée par des publications en nombre et de qualité. Bien qu'elle doive encore davantage être développée, l'ouverture vers les activités contractuelles est amorcée et fait visiblement partie des stratégies de développement mises en place.

L'équipe RIME est structurée autour de deux sous équipes, la première travaillant sur les conduites à risques et les déterminants psychologiques des pratiques sportives, et la deuxième travaillant sur le contrôle postural et les liens posture-mouvement. L'équipe, qui regroupe des collègues d'origines disciplinaires différentes, est organisée autour de ses EC publiants et semble crédible. La mise en place de cette équipe originale devrait permettre ainsi une approche plus intégrée qu'une juxtaposition de trois axes séparés. L'intégration de collègues PUPH, les collaborations externes, les contrats obtenus et demandés permettront sans doute de développer le projet.

Le manque de cohérence du projet de l'équipe SPOTS, dans sa formalisation actuelle, est sans doute imputable en partie à la volonté d'inclure les thématiques proposées par une trop grande proportion d'EC/C (ou autres) peu ou non publiant. L'équipe pourrait améliorer sa lisibilité si elle se restructurait autour de quelques membres reconnus pour leur production scientifique et leurs relations avec le monde socioéconomique ou sociopolitique. Cette réorganisation devrait impliquer une réduction du nombre d'axes et de thématiques. Avec un premier axe pouvant traiter des enjeux socioéconomiques et des politiques publiques et le second du marketing sportif, l'équipe pourrait faire émerger des thèmes communs appelant des analyses croisées (sociologie du sport, politiques publiques et marketing). Elle devrait également impulser une stratégie de publication plus lisible.



5 • Analyse de la vie de l'unité

Etant essentiellement centré sur les équipes constituées antérieurement, le projet présenté manque de clarté concernant la stratégie scientifique et prospective de l'unité dans son ensemble. La fusion des trois UR ne semble pas avoir donné lieu à une discussion suffisamment approfondie sur les thématiques et les objectifs scientifiques prioritaires, le mode de gestion et de fonctionnement de l'unité et la politique d'innovation. La clarification nécessaire des objectifs et de la stratégie ainsi que leur appropriation par l'ensemble des personnels permettra l'organisation nécessaire d'une gouvernance acceptée et reconnue, capable d'impulser les adaptations nécessaires en cohérence avec la politique de l'Université.

6 • Conclusions

— Points forts :

- L'environnement académique d'envergure de l'Université Paris 11.
- La base scientifique solide de certaines thématiques, portées par des EC reconnus au niveau national et international.
- Le rassemblement des EC des anciennes UR dans une unité unique et l'ouverture à des ressources externes, notamment hospitalo-universitaires.
- Le financement des doctorants.

— Points à améliorer :

- Le soutien IATOS, actuellement limité à un seul secrétaire.
- La gouvernance de l'unité (ainsi que celle intra équipe).
- La stratégie de développement commune.
- Le nombre de thématiques de recherche au regard du nombre d'EC publiants.
- L'absence de structuration réelle autour de thématiques communes.
- Le manque d'harmonisation des objectifs et des présentations des projets.
- La politique d'insertion professionnelle des thésards en dehors des seules carrières universitaires.
- Les conditions de travail des doctorants (espaces de travail, équipements informatiques, soutien financier aux participations aux congrès internationaux, ...).

— Recommandations :

- Le soutien en personnel ingénieur de l'unité doit être sérieusement renforcé, avec au minimum un IR et un IE, dédiés aux activités expérimentales de l'unité, au cours du quadriennal.
- Une gouvernance organisée, acceptée et reconnue doit être mise en place au sein du laboratoire et de ses équipes. Les thématiques et les objectifs scientifiques prioritaires doivent être clairement définis, avec l'identification des moyens financiers et humains afférents. Une gestion commune et structurée des ressources financières de l'unité, y compris les contrats de recherche, doit être décidée.
- Une politique de thèse (encadrement, financement, moyens de travail) en adéquation avec la politique scientifique doit être arrêtée. Une aide spécifique aux doctorants pour les colloques doit être mise en place.
- Pour homogénéiser les performances très disparates selon les équipes, une politique volontariste de productions scientifiques dans des revues de bon niveau doit être promulguée.
- Les EC publiants porteurs de thématiques structurantes doivent être identifiés et la politique scientifique doit être centrée autour d'eux.



- L'activité contractuelle publique et privée doit être renforcée pour garantir les ressources financières nécessaires aux développements scientifiques et techniques et au fonctionnement de l'unité, y compris l'aide matérielle aux doctorants.

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
A	A	A	C	B



Le Président de l'Université Paris-Sud 11

à

Monsieur Pierre GLORIEUX
Directeur de la section des unités de recherche
AERES
20, rue Vivienne
75002 Paris

Orsay, le 7 avril 2009.

N/Réf. : 107/09/GCo/LM/LS

Objet : Rapport d'évaluation d'unité de recherche
N° S2100012434

Monsieur le Directeur,

Vous m'avez transmis le dix sept mars dernier, le rapport d'évaluation de l'unité de recherche « Complexité, innovation dans les activités motrices et sportives », et je vous en remercie.

L'université prend bonne note de l'appréciation et des suggestions faites par le Comité.

Les points à améliorer seront discutés avec le directeur d'unité dans un esprit constructif pour l'avenir de la recherche à l'université.

Vous trouverez en annexe les éléments de réponse de monsieur Manh-Cuong DO, Directeur de l'unité de recherche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma sincère considération.

Guy COURRAZE
Président



P.J. : Commentaires de Mr DO

Orsay le 23 Mars 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs du Comité d'Experts de l'AERES.

J'ai bien reçu votre rapport concernant l'UR « Complexité, Innovations, Activités Motrices et Sportives » que m'a transmis l'Université le 16/03/09. Je l'ai communiqué aux responsables des trois équipes pour analyser et répondre ensemble à vos observations, critiques et recommandations.

Nous tenons, en préalable, à vous apporter deux précisions qui attestent de l'intérêt que portent notre université et le CNU à nos activités scientifiques : le nombre de PEDR est passé à 9, il était à 6 au moment où le dossier a été déposé. Par ailleurs, la recommandation du Comité concernant le soutien IATOS a été anticipée par nos autorités de tutelle puisqu'un poste d'Ingénieur d'Etude nous a été attribué, il sera effectif à la rentrée de septembre 2009.

En ce qui concerne les trois projets transversaux dont vous soulignez l'importance pour unifier nos activités scientifiques, nous avons profité des derniers mois pour en affiner la préparation et engager les premiers travaux.

- Le travail de recherche concernant le projet « L'Education dans le champ des activités motrices et sportives » est déjà entamé, en particulier concernant le travail adoptant la perspective théorique du "shifting standard model" visant à évaluer l'impact sur les médiateurs cognitifs (e.g. compétence perçue, attentes de réussite) de la performance sportive de l'adoption de différents modèles biomécaniques (e.g. modèle de la raideur) d'évaluation de la performance athlétique (en particulier, saut en hauteur, saut en longueur).

- Comme il a été prévu, le projet transversal « Approche interdisciplinaire de la chute chez les personnes âgées » prend forme avec la participation de la Mairie d'Orsay. D'ores et déjà quatre séances d'enregistrements « in situ » ont été programmées (Fête du sport, Cityraid, Foire à Tout, Journée des associations)

- La thématique « Vieillesse » constitue un thème fédérateur qui implique réellement les trois équipes. Il est rappelé que ce projet interdisciplinaire est abordé avec des approches complémentaires (approche globale de « groupe », approche « différence inter-individuelle », approche psychologique « gestion du stress », approche sociologique et politique).

- Quant au projet « Influence des facteurs fonctionnels et psychologiques dans les caractéristiques de la marche chez le sujet âgé après arthroplastie de la hanche », il n'attend plus que la salle d'expérimentation à l'hôpital Bicêtre soit aménagée pour démarrer les expérimentations.

Ces deux derniers projets impliquent en outre la participation de deux PU-PH, des kinésithérapeutes, ainsi que des étudiants du Master VHMA (Vieillesse, Handicap Moteur et Adaptation).

Le rapport du Comité identifie par ailleurs quatre points critiques qui portent sur la cohérence générale du rapprochement des équipes, le mode de gouvernance de la nouvelle UR, le nombre de publiants et la nécessité de restructurer le champ couvert par l'équipe SPOTS.

- En ce qui concerne la cohérence générale du rapprochement, nous souhaitons insister sur la pertinence scientifique et organisationnelle qu'il y a à fédérer les trois équipes autour des activités motrices et sportives, et en particulier des projets transversaux. L'interdisciplinarité est ce qui autorise aujourd'hui les recherches décloisonnées et novatrices.

- Au niveau de la gouvernance, nous avons avancé, depuis le dépôt du dossier (rappelons ici que la date de dépôt avait été avancée de 6 mois) dans l'élaboration du Règlement Intérieur. Cet avant-projet (cf. document joint) a été élaboré par les représentants des trois équipes et porte une attention particulière à la place des projets transversaux, à la composition de la Direction et des membres de l'UR, à la mutualisation des ressources financières (qui devrait entre autres contribuer au financement des projets transversaux, aider les Doctorants à aller présenter leurs travaux dans des congrès) et des équipements.

- Votre décompte fait apparaître 14 non-publiants. Nous avons refait un comptage sur la base de la liste des publications officielles de l'AERES éditée en Mars. Nous avons dénombré 9 non-publiants, dont quatre sont des PRAG et PRCE. Parmi les EC deux seront en retraite au début du prochain quadriennal, trois autres ont déjà repris une activité de recherche sous la forme de co-encadrement de Thèse et d'articles soumis pour expertise.

Bien que ces non-publiants aient contribué à certains travaux de recherche, ils seront dorénavant simplement « associés » au CIAMS. Toutefois, afin de les aider à réintégrer la norme publiant, ils seront fortement incités à participer plus activement aux projets porteurs. Une évaluation sera faite à mi-parcours.

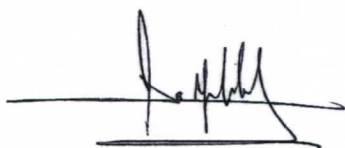
- Enfin, en ce qui concerne l'équipe SPOTS, le Comité a suggéré une réorganisation de l'équipe SPOTS avec une réduction à deux axes principaux : Politiques publiques et Marketing sportif.

Les membres de l'équipe se sont engagés à satisfaire cette suggestion. Notons que cette équipe a fonctionné pendant le quadriennal 2006-09 avec 3000 Euros de dotation annuelle, ce qui n'a pas favorisé les déplacements en congrès des chercheurs et des doctorants de cette équipe, et n'a donc pas encouragé la politique de publication.

Pour ce qui concerne les conditions de travail et le financement des doctorants, et la politique d'insertion professionnelle, l'UFR STAPS va bénéficier du plan CAMPUS dans lequel il a été demandé 1500 m² spécifiquement dédiés à la Recherche, au lieu des 300 m² actuels.

Le nombre d'allocations de recherche étant insuffisant, il nous faut rechercher des financements sous la forme de partenariat avec le secteur privé (CIFRE et autres). La cellule R&D que nous avons mise en place doit remplir cette fonction, avec l'aide du nouvel Ingénieur d'Etude. C'est aussi une des missions de l'Ecole Doctorale 456 « Sciences du Sport, de la Motricité et du Mouvement Humain » à laquelle notre unité de recherche est rattachée.

Enfin, comme il se doit, nous chercherons à publier dans des revues avec des facteurs d'impact élevés.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned above a horizontal line.

Pr Manh-Cuong DO
Porteur du projet CIAMS
Directeur-Adj Chargé de la Recherche et du Développement
UFR STAPS / Université Paris-Sud 11 (Orsay-91405, F)
manh-cuong.do@u-psud.fr
33 (0)1 69 15 5227

REGLEMENT INTERNE

de l'unité de recherche CIAMS

Déclaration générale :

L'unité de recherche dénommée « Complexité, Innovation et Activités Motrices et Sportives » (CIAMS) a pour vocation de favoriser le développement de la recherche en STAPS à l'université de Paris-Sud 11. Elle fédère et dynamise l'activité de ses membres et imprime une identité (thématique) à leurs travaux. Le cœur d'activité de l'unité de recherche est constitué par les Activités Motrices et Sportives.

Le CIAMS constitue un groupe de recherche pluridisciplinaire ce qui en fait la richesse.

L'unité de recherche est constituée de trois équipes :

L'équipe « **RIME** » (Risque, Intervention, Mouvement, Equilibre) qui travaille sur les axes de recherche suivants :

- Axe 1 : Intervention, Risque, Adaptation (IRA)
- Axe 2 : Posture, Equilibre, Mouvement (PEM)
- Axe 3 : Risque, Mouvement, Adaptation (RAM)

L'équipe « **Contrôle moteur et Perception** » qui travaille sur les axes de recherche suivants :

- Axe 1 : Perception et contrôle (P&C)
- Axe 2 : Attention et décision (A&D)
- Axe 3 : Contraintes et régulation du mouvement (CRM)

L'équipe « **Sports, Politique et Transformations Sociales** » (SPOTS) qui travaille sur les axes de recherche suivants :

- Axe 1 : sport et transformations sociales. (ST)
- Axe 2 : Politiques Publiques et Stratégie des organisations sportives (PPSOS)
- Axe 3 : Marketing du sport (MS)

La mention « CIAMS » doit apparaître en premier dans le libellé des équipes. Elle peut être suivie du nom de l'équipe. La mention CIAMS utilisée seule concerne l'ensemble de l'unité de recherche

Toute forme de production scientifique sera identifiée de façon homogène : ex CIAMS Equipe SPOTS. Université de Paris-Sud 11. Les membres de l'UR doivent mentionner le nom de l'UR dans le libellé de toute production scientifique.

La nécessité de développer des **recherches transversales**, impliquant les trois équipes est affirmée.

En conséquence, il est d'abord proposé de privilégier des « collaborations de proximité » rapprochant deux équipes et enfin d'envisager des recherches transversales portant sur :

- Projet transversal 1 : « Vieillesse, prévention et intervention »
- Projet transversal 2 : Recherche et Développement « Sports, sciences et innovations »
- Projet transversal 3 : « L'éducation dans le champ des Activités Motrices et Sportives ».

Ainsi le double principe de l'autonomie (scientifique et budgétaire) des équipes et de la nécessité de collaborer (en intra et en inter équipes) est posé.

Article 1 : Organisation de l'unité de recherche

L'UR est dirigée par un(e) **directeur(trice)**. Il est universitaire, de rang A ou MCF-HDR, et est en poste à l'UFR STAPS de Paris-Sud 11. Il est élu par les membres de l'UR lors de l'AG Extraordinaire qui sera convoquée 6 mois avant le dépôt du dossier de réhabilitation dont il sera le porteur.

Il est assisté d'un **bureau** de 2 personnes par équipe (responsable et responsable-adjoint élus par les membres de chaque équipe) et de trois représentants des « doctorants », élus par leurs pairs (1 par équipe), pour la durée de l'habilitation. Le directeur de l'UR est l'un des responsables d'équipe.

Les missions du bureau sont :

- La définition des orientations générales
- La gestion des moyens mutualisés
- La dynamisation et la coordination des activités de recherche
- La communication interne et externe
- La réalisation du rapport d'activités et de tout autre document administratif
- L'organisation d'une **Assemblée Générale annuelle** avec présentation du rapport d'activités.
- L'accueil et le soutien des jeunes chercheurs (Charte des thèses)

Une **Assemblée Générale Extraordinaire (AGE)** peut être convoquée à la demande d'un tiers des membres de l'UR ou de la majorité du bureau (soit au moins 5). La démarche devra être engagée par un écrit exposant le motif adressé au directeur de l'UR, avec les signatures manuscrites des membres soutenant cette demande d'AGE. Le bureau sera saisi par le directeur de l'UR pour tenter de résoudre le problème posé. Si la réponse du bureau ne leur convient pas, les demandeurs confirment par courrier

au directeur de l'UR la demande d'organiser une AGE. Dans ce cas, elle devra se tenir dans un délai d'un mois après la remise de la seconde demande au directeur.

Seuls peuvent voter en AG et en AGE les membres statutaires de l'UR (voir article 2) et les représentants des doctorants élus au bureau de l'UR. Des procurations peuvent être utilisées, elles doivent comporter la signature du mandant. Seules les procurations remises au directeur de l'UR avant le début de la réunion sont prises en compte.

Article 2 : Composition

Sont membres de l'unité de recherche :

- **Les personnels statutaires :**

Chercheurs et enseignants-chercheurs en poste à l'Ufr STAPS de l'université de Paris-Sud 11 rattachés à cette seule UR.

Chercheurs et enseignants-chercheurs en poste dans une autre structure et qui ont demandé et obtenu leur rattachement principal à l'UR CIAMS.

- **Les ATER et doctorants inscrits à l'Ufr STAPS de Paris-Sud 11**

- **Les chercheurs associés :**

Chercheurs et enseignants-chercheurs d'une autre université qui demandent et obtiennent par vote de l'équipe concernée leur rattachement secondaire à l'UR CIAMS.

Les enseignants de l'Ufr STAPS de l'université de Paris Sud 11 qui demandent et obtiennent par vote de l'équipe concernée leur rattachement à l'UR CIAMS.

- **Les personnels temporaires (enseignants-chercheurs invités par ex).** Ils adressent au responsable d'équipe une demande formelle d'adhésion à l'une des trois équipes constitutives de l'UR.

Le rattachement à l'UR des chercheurs associés et des personnels temporaires doit faire l'objet d'une demande écrite adressée au responsable de l'équipe souhaitée. En cas d'acceptation par l'équipe concernée, le responsable d'équipe adresse aux chercheurs associés ou aux personnels temporaires une réponse écrite et le règlement interne. Cette procédure est renouvelée tous les 12 mois. Le responsable d'équipe informe le directeur de l'UR.

Chaque membre appartient à une équipe.

Les membres de l'UR perdent leur qualité de membres en démissionnant par écrit. Les chercheurs associés et les personnels temporaires qui ne demandent pas le renouvellement au bout de 12 mois, perdent leur qualité de membre de l'UR.

Article 3 : Gestion des moyens financiers.

Fonds attribués (hors contrat) à l'UR par le ministère, par l'université, par l'Ufr (attribution à l'UR des 5% prélevés sur les contrats) ou par un autre organisme public ou privé :

- Le bureau établit un budget prévisionnel de l'utilisation de ces fonds à partir de la répartition suivante :

Équipement (selon la norme comptable de l'université : au-dessus de 800 euros en 2008). Ce montant sera d'environ 20% du budget total attribué et concerne l'ensemble des équipes. L'achat des gros équipements devra être complété par des ressources contractuelles

Fonctionnement commun aux trois équipes : (consommables des imprimantes, papier, petit matériel). Ce montant sera d'environ 20% du budget total attribué et concerne l'ensemble des équipes.

Les équipes gèrent le montant attribué aux missions. Ce montant est proportionnel au nombre de chercheurs statutaires. Ce montant sera d'environ 60% du budget.

- Ce budget prévisionnel est distribué à l'ensemble des membres de l'UR.
- Avant chaque DBM et en fin d'exercice un état financier détaillé est réalisé et adressé à l'ensemble des membres de l'UR.
- Les décisions concernant les dépenses sont prises par vote du bureau. Le directeur de l'UR signe les dépenses prélevées sur ces fonds.

Fonds attribués à une équipe ou à un membre de l'UR par un organisme public ou privé dans le cadre d'un contrat portant sur une recherche spécifique :

- Les décisions concernant les dépenses sont sous la responsabilité du ou des responsables scientifiques du contrat.

Article 4 : Gestion des partenariats

Les projets de partenariats avec les ministères, collectivités locales, entreprises, unités de recherche... sont proposés par les équipes qui en informent le bureau de l'UR, afin d'éviter la présentation redondante de projets aux mêmes partenaires.

Article 5 : Circulation des informations

Les informations d'intérêt général sont affichées sur le tableau affecté à la recherche.

Les appels d'offre sont systématiquement photocopiés et adressés à l'ensemble des membres de l'UR.

Une invitation écrite aux réunions est adressée par le directeur. Un compte-rendu est systématiquement réalisé et validé lors de la réunion suivante.

Une réunion de l'UR est organisée au moins une fois par trimestre avec un ordre du jour écrit, autorisant les questions diverses.

Les réunions de bureau sont au moins mensuelles et sont convoquées par le directeur ou peuvent être sollicitées par au moins 3 membres du bureau.

Le règlement intérieur a été adopté le XXXXXXXXXXXX par l'assemblée générale constitutive.